

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 24 SEPTEMBRE 2013
A 20H00

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LÉ RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER (*arrivé à la délibération n°2013-09-04*), M. Laurent DELAPORTE (*arrivé à la délibération n°2013-09-03*), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-03*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 55
(57 à partir de la délibération n°2013-09-03)
(59 à partir de la délibération n°2013-09-24)
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 6

Installation du Conseil communautaire

M. Olivier COLLO, conseiller municipal de la commune de Bois d'Arcy, n'étant plus Adjoint au Maire de cette commune depuis le 9 avril 2013, Bois d'Arcy a délibéré pour permettre la représentation de sa commune au sein de Versailles Grand Parc par un élu de sa commune membre du Bureau municipal.

Conformément aux statuts de la communauté d'agglomération et conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales, la commune de Bois d'Arcy a désigné, par délibération du 27 juin 2013, Mme Françoise GUILLET, conseillère communautaire.

Conformément à la loi, a été installée dans sa fonction de conseillère communautaire :

- Mme Françoise GUILLET.

N° de l'ordre du jour :

2013.09.01 : Exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des médecins et auxiliaires médicaux en commune rurale et des jeunes entreprises innovantes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) les médecins et auxiliaires médicaux dans les communes de moins de 2 000 habitants pour une durée de 5 ans ;*
- 2) *décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les jeunes entreprises innovantes définies à l'article 1466 D du Code général des impôts.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.02 : Base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et durée de convergence.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de fixer une base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 1 600 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires, ou des recettes hors taxe, est inférieur à 100 000 € ;*
- 2) *décide de fixer une base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises de 2 600 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxe est supérieur ou égal à 100 000 € ;*
- 3) *décide de mettre en place un dispositif de convergence des bases minimums existantes vers la base minimum unique sur une durée de 8 ans, de 2014 à 2021.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.03 : Avenant n°1 à la convention de partage du produit de Taxe Professionnelle du magasin d'usines situé sur la commune de Vélizy-Villacoublay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte l'avenant n°1 à la convention relative au partage du produit de Taxe Professionnelle du magasin d'usines de Vélizy-Villacoublay signée le 5 février 1986 entre les communes de Bièvres et de Vélizy-Villacoublay ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y afférant ;*
- 3) *dit que la recette sera imputée au chapitre 73 : « Impôts et taxes », nature 7328 : « Autres versements de fiscalité ».*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.04 : Décision modificative n°2.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte la Décision modificative n°2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2013 telle que présentée dans la maquette règlementaire ;*

- 2) précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;
- 3) arrête les balances aux chiffres suivants :

Exercice 2013 – Décision modificative n° 2 (DM2) – Récapitulatif

BUDGET VERSAILLES GRAND PARC	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	215 376 €	273 688 €	270 000 €	485 376 €
Opérations équilibrées			200 000 €	200 000 €
Autofinancement (dotations aux amortissements et virement complémentaire)	-215 376 €			-215 376 €
TOTAL GENERAL	0 €	273 688 €	470 000 €	470 000 €

FONDS LIBRES APRES DM N°2	273 688 €
----------------------------------	------------------

N° de l'ordre du jour :

2013.09.05 : Admission en non valeur des titres de redevance spéciale émis de 2008 à 2013 par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *admet en non valeur les créances d'un montant total de 995,53 € au titre des exercices 2008 à 2013 ;*
- 2) *dit que la dépense sera inscrite à la Décision modificative n°2 de 2013 - chapitre 65 « autres charges de gestion courante » sous-fonction 812 « collecte et traitement des ordures ménagères » - nature 6541 « créances admises en non valeur ».*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.06 : Avenant n°3 à la convention partenariale, entre le Syndicat des Transports de la région d'Ile-de-France (STIF), les transporteurs et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, associée au contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs du réseau "Plaine de Versailles".

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°3 à la convention partenariale entre le STIF, les transporteurs et la CAVGP associée au contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs du réseau « Plaine de Versailles » ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et ses actes afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.07 : Convention particulière conclue entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition de licences de systèmes d'information géographique (SIG) à destination des étudiants.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention particulière conclue entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition de licences de systèmes d'information géographique (SIG) à destination des étudiants ;*
- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 6238 : « Publicité, publications, relations publiques – Divers » ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention et les documents s'y rapportant.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.08 : Adoption de contrats types pour la cession des droits d'exploitation de spectacles, l'achat de prestations pédagogiques et l'embauche de vacataires pour une intervention artistique ou pédagogique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des contrats types définis pour la cession des droits d'exploitation de spectacles, l'achat de prestations pédagogiques et l'embauche de vacataires pour une intervention artistique ou pédagogique ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdits contrats ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.09 : Avenants aux conventions d'utilisation des locaux scolaires de l'école Lully-Vauban par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) pour les élèves extérieurs à l'école.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les avenants aux conventions d'utilisation des locaux scolaires de l'école Lully-Vauban par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) pour les élèves extérieurs à l'école ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdits avenants ainsi que tous documents y afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.10 : Conventions de partenariats pédagogiques et artistiques conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Onde Théâtre et Centre d'art de Vélizy l'association ainsi que l'Académie du spectacle équestre ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

**2013.09.11 : Evénements culturels intercommunaux.
Accueil d'auteurs dans trois communes pour le 20^{ème} Festival de la bande dessinée de Buc.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariat associant Versailles Grand Parc et la ville de Buc avec la ville de Bièvres, Brigitte Luciani et Eve Tharlet d'une part, avec la ville de Jouy-en-Josas et Romain Ronzeau de seconde part et avec la ville de Viroflay et Frédéric Vignaux de dernière part pour l'organisation de rencontres dédicaces à l'occasion du 20^{ème} festival de bande dessinée de Buc ;*

- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ces conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.12 : Versement d'un fonds de concours à la ville de Saint-Cyr-l'École pour le soutien exceptionnel à l'acquisition de matériels pour le studio d'enregistrement Case ô arts.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'attribuer un fonds de concours à la ville de Saint-Cyr-l'École d'un montant de 3.128,74 € pour l'acquisition de matériel pour son studio d'enregistrement le Case ô arts ;*
- 2) *précise que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50 % du coût hors taxe net de subvention, dans le respect de la limite fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;*
- 3) *rappelle que le versement du fonds de concours est conditionné par une délibération concordante de la part de la commune concernée, par les dispositions prévues dans la convention et par la signature d'une convention de partenariat établie entre les communes de Saint-Cyr-l'École et de Fontenay-le-Fleury ;*
- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 5) *dit que les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2013 sur le chapitre 204 : « subvention d'investissement », nature 2041411 : « subvention d'équipement versé aux communes membres du Groupement de Fiscalité Propre pour mobilier, matériel et étude »*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.13 : Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines pour l'animation de la filière des métiers d'art.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) *approuve le projet de convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines pour l'animation de la filière des métiers d'art ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.14 : Acceptation d'une subvention de TYCO, affectée à un projet d'impression et de diffusion de plaquettes promotionnelles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention et autorise son Président à la signer ;*
- 2) *impute la recette de 7 000 € HT sur le budget de la direction de la communication : COM 901-7478 « participations autres organismes ».*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.15 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour les communes de Bougival, du Chesnay et de la Celle-Saint-Cloud.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire des communes de Bougival, du Chesnay et de la Celle-Saint-Cloud.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.16 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat de Traitement des Résidus Urbains (SITRU) de la Boucle de la Seine pour les communes de Bougival et la Celle-Saint-Cloud.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) de la Boucle de la Seine pour la gestion du service de traitement des déchets sur le territoire des communes de Bougival et la Celle-Saint-Cloud.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.17 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne, pour la commune du Chesnay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) pour la*

gestion du service de traitement des déchets sur le territoire de la commune du Chesnay.

N° de l'ordre du jour :

2013.09.18 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye pour la prise en charge des animaux vivants capturés sur les communes de Bougival et de la Celle-Saint-Cloud.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint Germain-en-laye (SIVOM) pour la prise en charge des animaux vivants capturés sur les communes de Bougival et de la Celle-Saint-Cloud.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.19 : Mise à jour du règlement de collecte et adoption d'un cahier de prescriptions techniques à destination des services d'instruction des permis de construire des communes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes du règlement de collecte des déchets et du cahier de prescription technique ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer le règlement et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *charge les maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes et notamment de diffuser aux services en charge de l'instruction des permis de construire, le cahier des prescriptions techniques.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.20 : Convention type de mise à disposition de composteurs, dans le cadre de l'opération « Compostage collectif ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention type de mise à disposition de composteurs, dans le cadre de l'opération « Compostage collectif »;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.21 : Convention de mutualisation des services pour l'opération d'implantation de points d'apport volontaire (PAV).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de mutualisation des services pour l'opération d'implantation de points d'apport volontaire ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.22 : Convention de financement relative aux études d'avant-projet, de projet et travaux du pont métallique des Chantiers à Versailles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de financement relative aux études d'avant-projet, de projet et travaux du pont métallique des Chantiers à Versailles ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.23 : Convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier, pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à adhérer sans réserve au dispositif contractuel conclu entre le SYCTOM et Eco-mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement et de souscrire aux termes et conditions engageant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la signature du contrat territorial de collecte du mobilier entre le SYCTOM et Eco-mobilier, et plus particulièrement :*
 - a. *l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au périmètre du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le SYCTOM et Eco-mobilier ;*
 - b. *la transmission de tous les documents administratifs et pièces justificatives permettant au SYCTOM de finaliser la signature du contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco-mobilier ainsi que sa mise en œuvre selon les dispositions et exigences contractuelles prévues. Dans l'éventualité où la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc serait amenée à faire*

évoluer son niveau de service vers le développement d'un ou plusieurs points d'enlèvement et déciderait de transférer la responsabilité du traitement des DEA à l'éco-organisme, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage alors à satisfaire les conditions du basculement opérationnel sur les points d'enlèvement visés par le transfert de responsabilité ;

- 2) *par ailleurs, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage à ne pas solliciter Eco-mobilier en vue de la signature d'un contrat direct pour le territoire déjà couvert par le contrat territorial de collecte passé par le Syctom au moins jusqu'au terme du premier agrément (fin décembre 2016) ;*
- 3) *accepte de percevoir, dans le cadre de l'application du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le SYCTOM et Eco-mobilier :*
 - a. *les aides financières directes dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc bénéficie au titre des soutiens financiers et opérationnels portant sur les tonnages de DEA ne transitant pas par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le SYCTOM et sous réserve du respect des procédures de validation des organisations et tonnages relevant de sa compétence,*
 - b. *les aides financières du SYCTOM correspondant au reversement d'un soutien à la collecte des DEA en compensation d'une partie des coûts de collecte dont elle assure la compétence et selon les conditions et modalités qui seront arrêtées par le SYCTOM, pour les tonnages de DEA transitant par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le SYCTOM.*
- 4) *adopte les termes de la convention avec Eco-Mobilier ;*
- 5) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 6) *dit que les recettes sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.24 : Convention avec l'éco-organisme Eco-DDS, pour la collecte des déchets diffus spéciaux des ménages.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention avec Eco-DDS pour la collecte et le traitement des déchets diffus spéciaux des ménages ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*

3) dit que les recettes sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.

N° de l'ordre du jour :

2013.09.25 : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) *prend acte du rapport de l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).*

N° de l'ordre du jour :

2013.09.26: Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) *prend acte du rapport de l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC).*



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services